



**FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE**  
éducation recherche culture insertion formation  
3 rue Gambetta 57000 METZ  
tel 03 87 55 15 40 fsu57@fsu.fr

Metz, le 22 mai 2012

A Monsieur le Recteur de l'Académie  
de Nancy – Metz

Objet : Licenciement des intervenants langue en CDI.

Par la présente, la FSU tient à s'opposer vivement aux licenciements des intervenants en langue anglaise dans le département de la Moselle.

En effet, la répartition des 142 suppressions de postes dans les écoles de Moselle, a pour conséquence la suppression de 22 ETP d'intervenants en langue anglaise.

Certains d'entre eux, ont reçu récemment un courrier leur annonçant que vous envisagiez leur licenciement. Ces collègues enseignent depuis de nombreuses années dans des écoles de Moselle la langue anglaise. Il y a quelques années, ils ont souscrit un contrat à durée indéterminée avec le Rectorat. Et, ils se retrouveraient aujourd'hui licenciés.

La raison invoquée n'est pas fondée. "L'extinction des besoins en intervenant extérieur pour l'enseignement de la langue anglaise" n'est pas en effet une réalité. Les besoins seront toujours à l'identique dans les écoles où ces collègues intervenaient. Bon nombre d'enseignants dans les écoles ne sont pas habilités en langue. Certes les enseignants recrutés ces dernières années, le sont, mais dans la plupart des cas, non formés. Dans nombre d'écoles à la rentrée 2012, il y aura des besoins en intervenants en langue. Comment sera ainsi assuré l'enseignement de la langue anglaise dans ces écoles ?

La FSU refusera dans les commissions consultatives ces licenciements. Elle invitera les collègues concernés à envisager tous les recours possibles pour s'y opposer.

En conséquence, la FSU vous demande instamment de maintenir l'ensemble des emplois des intervenants en langue qui ont souscrit un contrat à durée indéterminée.

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de notre dévouement à l'école publique.

Pour la FSU Moselle

Laurent SCHMITT